

A low-angle photograph of a wooden structure, possibly a well or a fence, with a purple bell-shaped flower cluster in the center. The structure is made of dark, weathered wood. The background is a clear blue sky. The text "Châtelneuf Bulletin Municipal 2022" is overlaid in the center in a white, cursive font.

*Châtelneuf
Bulletin Municipal 2022*

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers Castelneuvines et Castelneuvins,

Après deux années particulières dues au Covid, les activités des associations du village ont pu reprendre leurs rythmes habituels. La fête patronale a été une vraie réussite cette année et a attiré de nombreuses personnes.

Cette fin d'année est marquée par une forte augmentation des prix et surtout des coûts énergétiques. Afin de limiter ce coût supplémentaire, la municipalité a décidé de diminuer le temps d'éclairage public, de changer le mode de chauffage fioul de l'école par une chaudière à granulés de bois.

Une attention particulière sera également faite sur le chauffage des bâtiments communaux afin de limiter au mieux les coûts énergétiques.



Le projet de la création d'un multi-service suit son cours, nous attendons le retour de certaines demandes d'aides que nous espérons avoir en début d'année.

Durant cette année le conseil s'est beaucoup interrogé sur le bâtiment de la cure, au vu des travaux importants qui s'imposent pour une rénovation complète et le coût qui en résulte, la municipalité envisage de le mettre en vente.

Je remercie les agents Cécile MEUNIER et Ghislaine ROBERT pour leur travail qui, grâce à elles, le fonctionnement de l'école se déroule bien ainsi que le nettoyage des bâtiments publics.

Un merci également à Evelyne MORLEVAT qui concocte toujours de bons petits plats « maison » aux enfants scolarisés de la commune.

Le secrétariat de mairie, tenu par Caroline MORDAC répond de manière efficace à nos habitants et à la gestion courante de l'activité de la mairie.

Remerciements également aux communes de Bard et Essertines-en Châtelneuf ; la mutualisation au sein du pôle technique nous optimise le travail des deux agents Régis DEFRADÉ et Bruno GIBERT ; merci pour leur bonne organisation.

Enfin, je continue d'apporter mon soutien à toutes nos associations qui permettent de faire vivre notre village.

Merci à l'équipe municipale qui contribue au bon fonctionnement de notre petit village.

L'équipe municipale et moi-même, vous souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'année ainsi que nos Meilleurs Vœux pour 2023.

Yves Perceudy



Madone éclairée pour les Illuminations du 8 Décembre, par un habitant du Village

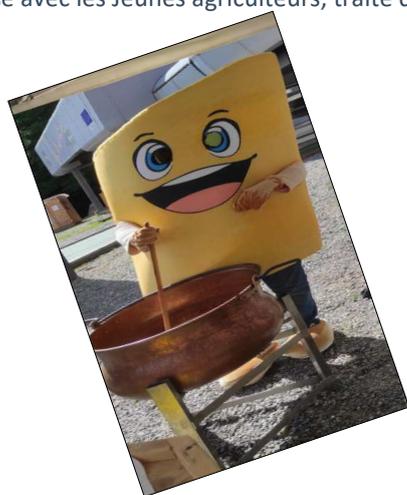




8000 PERSONNES ONT FÊTÉ LES 20 ANS DE L'AOP FOURME DE MONTBRISON LES 30 ET 31 JUILLET 2022

Un programme de folie !

- **Pour savourer** : un marché de producteurs locaux, un stand avec toutes les fourmes de Montbrison, des recettes réalisées en live par des chefs, un cheesetruck spécial fourme, une montée en télésiège avec des paniers pique-nique ...
- **Pour respirer** : des balades guidées à thème : botanique, lecture de paysage, des randos... Et pour couronner le tout, une montgolfière en statique pour contempler les Monts du Forez !
- **Pour s'amuser** : des concerts le soir avec The 571 et Wazoo, un one woman show sur la race Ferrandaise, des intronisations de la compairie des Compagnons de la fourme de Montbrison
- **Pour se dépenser** : course d'orientation, initiation au VTT à assistance électrique, mini-golf, tir à l'arc, grimpe dans les arbres...
- **Pour découvrir** : expo photos, démonstration de fabrication de fourme de Montbrison et assemblage de couteaux LE THIERS®, loto bouse avec les Jeunes agriculteurs, traite de vache, dégustation de lait...



Nos Partenaires Institutionnels



Alors que nous commençons à endiguer la pandémie de Covid-19, une guerre impensable a ressurgi sur le territoire européen. Après la crise sanitaire, une crise économique se profile. L'envolée des prix des énergies et de la plupart des matières premières, le taux d'inflation élevé, grèvent durement le pouvoir d'achat.

Pour autant, nous ne devons pas laisser la morosité s'installer. Depuis le printemps, notre vie sociale s'est peu à peu normalisée, favorisant les échanges et l'émergence des projets.

Dans ce contexte, le Département poursuit une politique volontariste afin d'accompagner nombre d'actions visant à améliorer votre quotidien. Au-delà de la part significative du budget consacrée aux affaires sociales, nous souhaitons rester le premier partenaire financier des communes en soutenant les projets qui contribuent à l'amélioration de votre cadre de vie. 84 % des communes déclarent que sans l'aide du Département leurs projets n'auraient pas pu voir le jour. Au niveau du canton, ce sont 3 661 300 € de subventions qui ont été attribués en 2022 aux collectivités (communes du canton, Loire-Forez, Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, Communauté de Communes des Pays d'Urfé).

Concernant Châtelneuf, les travaux réalisés par le Département sur la RD 69, entre Malleray et Châtelneuf, se sont élevés à 79 000 €.

Toujours dans le domaine de la voirie, une subvention de plus de 500 000 € a été attribuée à Loire-Forez Agglomération pour la réfection des voiries communales du canton se trouvant sur son territoire.

Interlocuteur privilégié du monde agricole, nous avons aussi souhaité accompagner nos agriculteurs afin qu'ils puissent faire face au changement climatique, une réalité prégnante cette année. De nombreux projets d'économie d'eau et d'hydraulique agricole sont soutenus. Préserver à la fois l'agriculture et l'environnement représente un enjeu d'aujourd'hui pour demain.

Le milieu associatif, si important pour créer du lien social et animer nos communes, n'est pas oublié. Nous avons accordé des subventions au Sou des écoles pour l'organisation de sorties scolaires, ainsi qu'à l'association de la cantine pour faire face à l'augmentation des coûts d'approvisionnement.

Vous le constatez, le Département se mobilise pour répondre au plus près à vos attentes. Vous pouvez compter sur notre détermination pour défendre inlassablement les intérêts du canton.

A chacune et chacun d'entre vous, nous souhaitons le meilleur pour cette année 2023.



**Chantal Brosse,
Pierre-Jean Rochette,
Conseillers départementaux
Canton de Boën-sur-Lignon**

Bientôt **100% des emballages** et papiers dans nos **bacs jaunes !**

A partir du 1^{er} janvier 2023, tous nos papiers et nos emballages sont destinés à être triés. Cette simplification des consignes de tri est un plus pour la réduction de nos déchets.

Cette barquette, ça se trie ou non ? Maman, papa, je le mets où ? A compter de janvier 2023, les consignes de tri seront plus claires et plus simples : tous nos emballages (que l'on tente de réduire par ailleurs) sont destinés aux bacs jaunes.

Sur la commune, le tri des déchets s'effectue dans les points d'apports volontaires (PAV), c'est -à-dire des conteneurs publics librement à votre disposition.

Tous au tri !

Désormais, tous les emballages en carton, en métal, en plastique, en papier : direction le point d'apports volontaire jaune. C'est simple !

Pour faciliter le tri, il ne faut pas imbriquer plusieurs emballages (pots de yaourts par exemple) et nul besoin de les laver. Ils doivent être déposés en vrac, même sales et aplatis pour gagner de la place. Ces déchets ont alors une grande

chance d'être valorisés, contrairement au bac gris qui n'est pas rétrié.

Avec ces extensions de consignes, plus d'excuse pour ne pas trier : viser le bac jaune !

Notez bien : le verre, comme est à effectuer points d'apports

tri du partout, dans les volontaires de votre commune. Pour les



ordures ménagères résiduelles (bac gris), renseignez votre adresse pour connaître le jour de collecte sur :

https://geo.loireforez.fr/sig_loire_forez_dechets/ ou www.loireforez.fr, rubrique Déchets/ Jour de collecte.

Plus d'information N° vert : 0 800 881 024

www.loireforez.fr rubrique « déchets ».



ATOUT BOIS 42
MOBILIER BOIS EXTÉRIEUR
COLLECTIVITÉS, PAYSAGISTES ET PARTICULIERS
site : atoutbois-42.com
06 69 40 97 23

Feuilland Amélie
Naturopathie
Réflexologie plantaire
Kinésiologie
Sur rendez-vous
Tel : 06.27.99.15.33
Email : feuillandamelie.naturopathe@sfr.fr

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 JANVIER 2022

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Guillaume CHAZAL, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ,

Excusés : Henri PASCAL, Anthony MURE

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

1 Loyer Mme Stawski

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de son mari, Mme Stawski demande une exonération de son loyer pendant 3 mois suite à des difficultés financières.

Le conseil municipal accorde cette exonération de loyer pour les mois de décembre janvier et février.

2 Autorisation du Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

M le Maire informe le conseil municipal que des factures d'investissement doivent être réglées avant le vote du budget pour un montant de 4507 € (amortissement 4237 € et logiciel ADS pour 270 €)

Le conseil municipal autorise le maire à mandater ces dépenses d'investissements avant le vote du budget.

3 Projet Commerce

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de Loire Forez dans le cadre du cercle vertueux d'économie d'énergie pour le projet du commerce. Par ailleurs le permis de construire va bientôt être déposé

4 Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les arbres devant l'école et devant la salle des fêtes auraient besoin d'être taillés. Il va demander un devis.

- La visite des conseillers départementaux est reportée

- Le bâtiment de la cure est en attente d'évaluation par deux agents immobiliers.

- 2 concessions centenaires au cimetière sont à renouveler.

COMPTE-RENDU CONSEIL DU 14 FEVRIER 2022

Présents: Marc PELARDY, Elisabeth MARINO, Lionel CHARLES, Guillaume CHAZAL, Norbert DUCHEZ, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Marie France ROCHETTE.

Excusés: Kamel YAHIAOUI donnant pouvoir à Elisabeth MARINO, Henri PASCAL donnant pouvoir à Marc PELARDY

Secrétaire de séance: Marie France ROCHETTE

Ordre du jour :

- Afin de limiter les coûts de fonctionnement, le remplacement de la chaudière fuel de l'école devient nécessaire. Un devis a été effectué. Une demande de subventions, dans le programme Prime Chaleur Avenir de l'ADEME auprès du SIEL, et une autre auprès de la Sous-Préfecture (DSIL) ont été demandées. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- A partir du 01/01/2023 une nouvelle nomenclature comptable M57 remplacera l'ancienne. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Une décision doit être prise afin d'augmenter de 2 heures le temps de travail hebdomadaire de la secrétaire de Mairie. Une demande doit être faite à Loire Forez Agglomération. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Une motion en faveur d'un investissement massif et urgent du Centre Hospitalier du Forez a été présentée aux Maires des communes de Loire- Forez. Celle-ci a été acceptée par ces élus. Le Conseil municipal délibère à son tour et approuve celle-ci à l'unanimité.

Discussions:

- Multiservices : le permis de construire a été déposé. Les demandes de subventions sont en cours d'instruction.
- Pôle Technique : un appel à candidature a été lancé pour un poste à 25 h hebdomadaires d'avril à octobre 2022, ce qui permettra à Châtelneuf d'obtenir 5 h supplémentaires par semaine.
- Bâtiment de la Cure : des estimations ont été demandées et d'autres devraient être réalisées.
- Réunion des associations: Afin de faire plus ample connaissance, 2 membres de chaque association sont invités le 5 mars à 9h à la salle des fêtes.
- Taille des arbres dans le bourg : Celle-ci est prévue le 15 février.
- Mont de la Balle : Le Sou des écoles se propose pour encadrer une manifestation prévue en été.
- Inauguration de l'Ecole : Marc contacte les personnalités invitées pour voir quelle date conviendrait à tous.(Le 09 avril a été proposé).

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 28 MARS 2022

Présents : Marc PELARDY, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Guillaume CHAZAL, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL.

Excusés : Kamel YAHIAOUI qui donne pouvoir à Elisabeth MARINO

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

1 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion budget communal :

Mme Marino présente le compte administratif

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	251 667.77 €	185 333.38 €
Reste à réaliser	42 977.00 €	
Dépenses	274416.53 €	147 781.22 €
Reste à réaliser	59782.00 €	
Résultat		
Résultat de l'exercice	-22748.76 €	37552.16 €
Reste à réaliser	-16805.00 €	
Résultat de l'exercice avec RAR	-39553.76 €	37552.16 €

Soit une affectation du résultat :

002 Excédent de fonctionnement reporté : 25182.54 €

001 Excédent d'investissement reporté : -4470.26 €

1068 Excédent de fonctionnement affecté au déficit d'investissement : 44024.02 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion ainsi que l'affectation des résultats.

2 - Vote des taux :

M le Maire informe que les bases vont augmenter de 3.4% et demande à l'assemblée si elle souhaite augmenter les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes foncières pour cette année.

3 - Vote du budget communal

M le Maire présente le budget communal :

Fonctionnement dépenses : 194083.06 €

Fonctionnement recettes : 194083.06 €

Investissement dépenses : 156491.39 €

Investissement recettes 156491.39 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal 2022

4 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe Panneau photovoltaïque

Mme Marino présente le compte administratif

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1970 €	2803.89 €
Reste à réaliser	0.00 €	
Report N-1	6135.59 €	784.40 €
Dépenses	3766.58 €	2207.05 €
Reste à réaliser	0.00€	
Résultat		
Résultat de l'exercice	4339.01€	1381.24 €
Reste à réaliser	0.00 €	
Résultat de l'exercice avec RAR	4339.01 €	1381.24 €

Soit une affectation du résultat :

002 Excédent de fonctionnement reporté : 4339.01€

001 Excédent d'investissement reporté : 1381.24 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion ainsi que l'affectation des résultats pour le budget annexe.

5 - Vote du budget annexe Panneau Photovoltaïque

M le Maire présente le budget

Fonctionnement dépenses : 4282.24€

Fonctionnement recettes : 4282.24 €

Investissement dépenses : 6309.01 €

Investissement recettes 6309.01 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe 2022

Levée de la séance à 22h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 5 MAI 2022

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL, Guillaume CHAZAL

Excusée : Stéphanie JOANDEL donne pouvoir à Elisabeth MARINO

Secrétaire de séance : Elisabeth MARINO

1 - Délibération sur admission et non-valeur de produits irrécouvrables

M le maire Informe les élus que l'on doit prendre une délibération sur admission et non-valeur de produits irrécouvrables. Il nous explique que cela concerne une ancienne locataire qui n'a payé, depuis 2015, le solde de ses loyers. Le total s'élève à 302,54 €. Cette somme doit être régularisée comptablement mais pourrait toujours être récupérée par la suite.

Après le vote : 10 voix pour ; délibération adoptée à l'unanimité

2 - Délibération DM virement de crédit pour remboursement prêt relais

Ceci concerne une somme oubliée sur le budget d'investissement pour l'emprunt. Il s'agit de 19 500€ qui seront à prendre sur l'achat futur du terrain. Ceci est une écriture de régularisation.

Après le vote : 10 voix pour ; délibération adoptée à l'unanimité

3 - R.G.P.D.

Une décision doit être prise concernant la protection des données. M. le Maire indique qu'il existait auparavant un échange entre les communes pour contrôler la protection des données. Cela n'existe plus. C'est maintenant Loire Forez Agglo qui s'en occupe moyennant la somme de 258 € par an. Tous les élus présents sont d'accord pour ce service qui nécessite toutefois 16 h de travail pour faire ce contrôle.

4 - C.C.A.S.

M. Le Maire indique qu'il faut renouveler le CCAS. Il faut désigner 4 personnes du Conseil Municipal et 4 personnes non élus.

Pour le C.M. : Henri PASCAL – Anthony MURE – Guillaume CHAZAL – Lionel CHARLES

M. YAHIAOUI explique l'utilité d'avoir un CCAS.

7 – Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les élus que la Commission de Sécurité demande de prendre en compte l'accessibilité sur le parking pour personne handicapée pour le multi-service.

- Elisabeth Marino donne les dernières informations reçues de la Fondation du Patrimoine. Un rendez-vous est fixé avec un spécialiste de la rénovation de la Madone le jeudi 12 mai à 18 h en Mairie. Anthony Mure se propose pour être aussi présent.

- M. le Maire informe les élus d'une réunion conviviale entre tous les agents du Pôle technique et tous les élus des 3 communes à Bard le 30 juin à 18 h.

- Kamel Yahiaoui relate la réunion qui a eu lieu à Verrières-en-Forez sur l'éolien et parle du Comité de pilotage. Cette réunion a eu lieu le 17 mars dernier. Le but est de demander à chaque commune du périmètre établi leur avis sur la pose d'éoliennes (4) sur Verrières-en-Forez. L'avis donné par l'ensemble des élus de Châtelneuf est défavorable : 10 voix contre ce projet.

- M. le Maire évoque les grandes lignes de la réunion à LFA sur le PLUI. Actuellement, il concerne 45 communes et va être étendu à l'ensemble des 87 communes représentant l'agglomération. Le PLUI actuel à 45 communes devrait être validé en fin d'année 2022 voire début 2023.

- Une réflexion est engagée pour la destinée du terrain communal. Plusieurs idées sont évoquées entre autres celle de faire un city stade. En attendant les cages de foot pourront y être posées.

- Une invitation à déjeuner est proposée de la part de M. le Sénateur FOURNIER à l'Auberge de Garnier le jeudi 19 mai prochain regroupant les communes de l'ancien canton de St-Georges-en-Couzan.

Fin de la réunion à 22 h 30.

Compte Rendu du Conseil Municipal du Lundi 30 Mai 2022

Présents : PELARDY Marc Maire, YAHIAOUI Kamel Adjoint, MARINO Elisabeth Adjointe

Les Conseillers et Conseillères : CHARLES Lionel, DUCHEZ Norbert, MURE Anthony, JOANDEL Stéphanie, ROCHETTE, Marie France, CHAZAL Guillaume

Excusés : PASCAL Henri Conseiller

Secrétaire de Séance : YAHIAOUI Kamel

20 h 00 : M. le Maire ouvre la séance à huis clos et présente l'ordre du jour :

- Délibération Don de terrains
- Recensement population 2023
- Bâtiment de la cure
- Questions diverses

Délibération Don de terrains :

Monsieur le Maire nous informe qu'un propriétaire souhaite donner à la commune des petites parcelles situées sur plusieurs endroits du village. Ledit propriétaire hérite de la dernière succession datant de 1935, cette succession est en étude depuis 2018. Le notaire vient d'officialiser la succession et autorise le propriétaire à en faire don. Le propriétaire a choisi la mairie de Châtelneuf comme futur acquéreur. Le Maire demande si pouvoir lui est donné pour finaliser l'acte administratif. Le conseil vote 9 pour et 1 excusé.

Recensement population 2023 :

M. le Maire nous annonce que le recensement 2023 aura lieu du 19/01 au 18/02/2023. Pour celui-ci, nous devons recruter un enquêteur. Une présentation par visio-conférence est organisée par l'INSEE à l'attention de notre secrétaire de mairie le 26/06/2022. Elle sera donc la référente coordinatrice de ce recensement 2023. Nous attendons les éléments de l'INSEE.

Bâtiment de la cure :

M. le Maire rappelle les objectifs concernant le bien communal de la Cure. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le projet de mise en vente de ce bien immobilier. Le Conseil a fait appel à trois entités spécialisées dans la vente de bien immobilier afin de déterminer un prix de vente. Trois propositions ont été faites. Une réunion avec l'une des agences les plus favorable, aura lieu avec M. PELARDY, M. YAHIAOUI et Mme ROCHETTE afin d'avoir plus d'informations sur la méthodologie de la vente. Le Conseil est d'accord sur le principe de mise en vente.

Questions diverses :

Projet Multiservices :

Mme Joandel demande où en sont les demandes de subventions concernant le projet. M. le Maire répond que toutes les demandes ont été faites et enregistrées : celle de la Région a été acceptée, l'Etat n'a pas attribué la DETR pour un vice de procédure administratif. Réponse du Département en attente. Le projet est donc compromis pour cette fin d'année.

Monsieur le Maire propose de mettre en veille le dossier : La subvention région sera de toute façon attribuée pour 2023, nous relancerons le Département et l'Etat dès février 2023. Le Conseil approuve cette décision.

PLUI : Le Maire informe le Conseil que le rapport après enquête publique est disponible. Il sera possible d'en prendre connaissance en Mairie et un lien sera disponible sur le site de la commune et le Illiwap (application d'informations instantanées sur le village).

23 h 00. Le maire Clôture la Séance.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 20 JUIN 2022

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Norbert DUCHEZ, Henri PASCAL, Guillaume CHAZAL

Excusés : Stéphanie JOANDEL – Anthony MURE

Secrétaire de séance : Elisabeth MARINO

Le 1er sujet abordé avant l'ordre du jour est le tarif de la Salle d'Animation. Il est décidé du tarif 2023 comme suit :

1 journée soit 12 heures : 165 € pour les personnes de Châtelneuf

1 journée soit 12 heures : 210 € pour les personnes de l'extérieur

le week-end : 265 € pour les personnes de Châtelneuf

le week-end : 310 € pour les personnes de l'extérieur

Pour le yoga, la commune gèrera avec LCMS, les élus délibèrent : 8 pour et 2 excusés

1 - Délibération sur la publicité des actes administratifs communaux :

M le maire Informe les élus que l'on doit prendre une délibération sur la publication des actes administratifs communaux. Les élus de Châtelneuf délibèrent afin de maintenir le mode d'affichage « papier » des actes. Cela ne concerne pas les arrêtés individuels qui ne sont pas affichés mais remis à la personne destinataire de l'arrêté.

A compter du 01/07/2022, le compte rendu sera remplacé par un procès-verbal qui devra être signé par le Maire et le secrétaire de séance et qui devra être affiché qu'à l'issue du prochain conseil municipal.

Après le vote : 8 voix pour ; 2 excusés - délibération adoptée.

2 - Multiservices :

M. Le Maire revient sur le fait que la subvention de la DETR ne pourra pas être obtenue pour l'année 2022 mais sera redemandée pour 2023. Par contre, la subvention de la Région est acquise, elle sera utilisée en 2023. Une nouvelle demande de subvention au Département sera faite en fin d'année 2022.

3 – La Cure :

M. Le Maire informe les élus que Mme Fougerouse de l'agence « Propriété Privée » a fait une étude très détaillée quant à l'estimation du bâtiment de la Cure. Elle est assez sûre d'elle car il se présente sur le marché 3 types d'investisseurs : les investisseurs pour du rendement locatif, les investisseurs pour le patrimoine retraite et les investisseurs sans taux de rentabilité pour du placement. Pour Mme Fougerouse, le bâti est propre, la toiture en bon état. Les élus décident donc de mettre le bâtiment en vente dès septembre prochain.

4 - Chaudière de l'école :

M. Le Maire donne le devis établi pour le renouvellement de la chaudière de l'école sachant qu'il y aura une subvention du SIEL et de la DSIL.

5 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a en réalité 4 parcelles qui seront données à la commune.

Concernant le Pic de Fraisses, M. le Maire demande qu'il soit débroussaillé et, propose un aménagement des abords au vu de la fréquentation grandissante des marcheurs sur le site.

Deux dates à retenir :

- 28 Juin dernier Conseil d'Ecole, les élus représentant la commune seront présents
- 30 Juin soirée à Bard avec les agents communaux

- M. YAHIAOUI résume les réunions qu'il a eu concernant l'éolien à savoir l'implantation d'éoliennes sur la commune de Verrières-en-Forez.

Fin de la réunion à 22 h 15.



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie.chatelneuf@orange.fr

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du Lundi 18 Juillet 2022

Présents : M. PELARDY Marc Maire, M. YAHIAOUI Kamel Adjoint, M. CHARLES Lionel, M. DUCHEZ Norbert, M. MURE Anthony, M. CHAZAL Guillaume et M. PASCAL Henri

Excusées : Conseiller MARINO Elisabeth Adjointe (Pouvoir à M. YAHIAOUI), Mme JOANDEL Stéphanie, Mme ROCHETTE, Marie France (Pouvoir à M. PELARDY)

Secrétaire de Séance : YAHIAOUI Kamel

Validation du Compte Rendu du CM 30 Mai 2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 30 Mai 2022

20 h 00 : M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- Délibération pour Comptabilité : Nouvelle Nomenclature M57

- Délibération des nouveaux tarifs de location de la salle d'animation pour 2023/2024

- Délibération demande de gratuité sur la location d'un garage suite aux intempéries orageuses du mois de juin

- Questions diverses :

- Demande d'avancement grade en tant qu'adjoint technique principal de deuxième classe d'un agent communal des écoles,

- Participation financière des écoles des communes du réseau montagnes,

- Demande d'achat de tapis d'éveil et d'un tableau supplémentaire pour la rentrée 2022/2023

1. Délibération pour Comptabilité : Nouvelle procédure M57

M Le Maire expose au conseil qu'actuellement la nomenclature pour la comptabilité dans les communes de moins de 500 habitants est la M14. La loi « Notre » impose aux communes de passer à la norme M57 à partir de 2024. Après une réunion avec le conseiller aux décideurs locaux, il nous est possible de passer à la norme M57 à partir du 1^{er} janvier 2022. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le passage en M57 au 01/01/2023.

2. Délibération des nouveaux tarifs de location de la salle d'animation pour 2023/2024

M. Le Maire prend la parole. Sur ce sujet, au vu de l'augmentation des charges liées au fonctionnement de la salle d'animation (coût des ménages, électricité, chauffage, eau), du fait que les tarifs de location sont gelés depuis 2019, il est proposé au Conseil de revaloriser ces tarifs. Il a aussi été demandé de retravailler sur le règlement intérieur de la salle, sur les nuisances sonores qui affectent la tranquillité des riverains de la salle d'animation. M. YAHIAOUI propose que le conseil travaille sur cette question que celui-ci revoit et améliore de manière dissuasive, le règlement intérieur dédié à cet espace. Enfin, il est décidé d'octroyer deux gratuits de location de salle par an à chaque association du village, il restera toutefois à régler la partie ménage qui passera aussi à 110 euros (cent dix euros). Toutes ces informations seront mises à jour dans l'onglet « salle des animations » de notre site. Le Conseil vote pour la revalorisation des tarifs.

3. Délibération demande de gratuité sur la location d'un garage suite aux intempéries orageuses du mois de juin

M. YAHIAOUI nous fait part de problèmes survenus lors des orages du début d'été et qui ont créé des infiltrations dans le garage d'un des locataires. M. YAHIAOUI nous transmet la demande du locataire de faire une gratuité sur ce loyer de garage motivant les désagréments supportés sur son matériel stocké à l'intérieur. Au vu de la vétusté de ce garage M. YAHIAOUI propose de louer ce garage à titre gratuit jusqu'à la fin du bail du locataire soit le 20/10/2022. Le Conseil approuve cette décision.

23 h 00. Le maire Clôture la Séance.

**Le Secrétaire de Séance
Kamel YAHIAOUI**

**Le Maire
Marc PELARDY**



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie.chatelneuf@orange.fr

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du Lundi 05 Septembre 2022

Présents : PELARDY Marc -CHARLES Lionel - YAHIAOUI Kamel- DUCHEZ Norbert—Guillaume CHAZAL - JOANDEL Stéphanie - MARINO Elisabeth - ROCHETTE Marie-France
Excusés(ées) 2 : MURE Anthony (donne pouvoir à DUCHEZ Norbert) - PASCAL Henri

Secrétaire de séance : Mme JOANDEL Stéphanie

Validation du Compte Rendu du CM 18 Juillet 2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé le compte rendu du 18 Juillet 2022

20 h 00 : M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- Délibération pour création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite avancement de grade au 01/10/2022
- Délibération Décision modificative budget principal
- Arrêté sur la collecte des déchets
- Questions diverses

1- Délibération pour création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite avancement de grade au 01/10/2022

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal la volonté d'un avancement de grade pour un agent technique des écoles dont l'ancienneté est de bientôt 24 ans.

Actuellement adjoint technique, M le Maire propose au conseil un avancement de grade à compter du 01/10/2022 en tant qu'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour cet agent.
Après discussion, les membres du conseil municipal, approuvent cette création de poste à compter du **01/10/2022** sous réserve de l'avis favorable du comité technique du 15/09/2022.

2- Décision modificative budget principal

COMPTE DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 60632	Fournitures de petits équipements		120
67 / 6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	120	

3- Arrêté sur la collecte des déchets

Le nouveau règlement de collecte des déchets a été adopté lors du conseil communautaire du 28 juin dernier par Loire forez agglomération.

- Tout déchet présenté en-dehors de contenant normalisé ne sera pas collecté. Le dépôt de déchets contraire au règlement ainsi que tout dépôt sauvage est strictement sanctionné.
- Un bac présenté à la collecte doit être visible, présenté poignées vers la chaussée, doit disposer d'un couvercle fermé, en bon état, manipulable, et tout bac présenté presque vide pourra ne pas être collecté
- Le bac ordures ménagères résiduelles (couvercle généralement gris) comprend les déchets qui ne peuvent être valorisés par l'ensemble des tris (collecte sélective « bac jaune », bornes à verre, bornes textiles, déchèterie, réemploi, compostage, etc.). S'il y a trop de déchets valorisables, la collecte pourra ne pas être effectuée.
- Le bac collecte sélective (couvercle systématiquement jaune) doit contenir des matières qui font partie des consignes de tri, en cas d'erreurs répétées et manifestes, il ne sera pas collecté.
- Une fois la collecte réalisée, les bacs doivent être rentrés et libérer la voie publique
- La lutte contre les stationnements de véhicules gênant la collecte est renforcée

En cas de travaux, rendant l'accès aux voies ou bâtiments impossible ou dangereux au véhicule ou au personnel de collecte : la consigne par défaut est de présenter les contenants en bout de rue où ils seront accessibles au véhicule

La commune a donc pris un arrêté concernant ce règlement des collectes

23 h 00. Le maire Clôture la Séance.

Le Maire.

M



La secrétaire de séance

Stéphanie JOANDEL



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie.chatelneuf@orange.fr

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Lundi 26 septembre 2022

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Norbert DUCHEZ, Henri PASCAL, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE

Excusé : Guillaume CHAZAL donne pouvoir à Marc PELARDY

Secrétaire de séance : Mme MARINO Elisabeth

Validation du Compte Rendu du CM du 5 Septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé le compte rendu du 05 Septembre 2022

20 h : M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- Délibération taxe d'aménagement
- Travaux de la Madone
- Questions diverses

1- Délibération concernant la taxe d'aménagement

M. le Maire indique que 25 % de cette taxe devra être versée à la Communauté d'Agglomération. Le taux actuel de la commune est de 3 %. Les membres présents ont délibéré pour augmenter ce taux de 1%. Il passe donc à 4 %. Après discussion tous les membres du Conseil approuve cette augmentation : 10 voix pour.

2 - Les travaux de la Madone

Mme Marino indique les contacts qu'elle a eu avec M. Magat – Représentant la Fondation du Patrimoine. Il est conseillé d'établir une association de fait qui s'appellerait « les amis de la Madone » en soutien au projet de rénovation. 6 personnes sont d'ores et déjà d'accord pour en faire partie. Prendre contact avec M. Gratton pour savoir quand aurait lieu le début des travaux. Toutefois, pour le dossier de la Fondation du Patrimoine il nous faut des éléments complémentaires.

3 - Questions diverses :

Éclairage public : M. le Maire donne des informations venant de la Communauté d'Agglomération concernant les économies d'énergie. Pour les bâtiments communaux, il est souhaité de chauffer à 19° et de diminuer l'éclairage public. Après discussion entre les élus, il est décidé de diminuer d'une heure l'éclairage public. L'extinction des lumières se fera désormais de 22 h à 6 h du matin, week-end compris. Cette année il est décidé de maintenir les illuminations.

Une personne centenaire de la commune devrait être mise à l'honneur. Bien qu'elle soit en maison de retraite, une délégation ira l'honorer à Boën, il faudra voir pour un article dans le journal.

Concernant l'école, M. le Maire souligne qu'il faudra faire une dalle en béton pour la nouvelle chaudière à bois. A voir avec Régis, notre employé communal.

M. le Maire donne les informations nécessaires concernant le Congrès Départemental des Maires et le Congrès National.

Un devis a été demandé pour un limiteur de son pour la Salle des Fêtes. M. le Maire dit qu'une subvention du Département pourrait être obtenue à hauteur de 60 %.

M. Anthony Mure présente deux devis concernant des embouts de chaises pour l'école qui sont à changer afin de protéger le sol. Il souligne aussi le problème du lavage du WC en bas à cause du carrelage trop rugueux. Les portes de la Salle des Fêtes ont besoin d'être consolidées, dans un premier temps avec des équeres.

22 h 15 Le Maire clôture la séance.

Fait à Châtelneuf,
La secrétaire de séance, Mme MARINO

Le Maire, Marc PELARDY



Mairie de Châtelneuf
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF
Téléphone 04.77.76.84.29
Mail :mairie.chatelneuf@orange.fr

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du Jeudi 3 Novembre 2022

Présents en séance 8 : PELARDY Marc - CHARLES Lionel - YAHIAOUI Kamel - DUCHEZ Norbert - CHAZAL Guillaume - ROCHETTE Marie-France – PASCAL Henri – MURE Anthony

Excusées 2 : MARINO Elisabeth (pouvoir à YAHIAOUI Kamel), JOANDEL Stéphanie (pouvoir à ROCHETTE Marie France)

Secrétariat de séance : M. YAHIAOUI Kamel

Validation du Compte Rendu du CM 26 Septembre 2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé le compte rendu du 26 Septembre 2022

20 h 00 : M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- 1 - Délibération concernant le reversement d'une partie de la Taxe Locale d'Aménagement à LFA
- 2 - Délibération pour ouverture d'un poste d'Agent Recenseur
- 3 - Questions diverses :

1 - Délibération concernant le reversement d'une partie de la Taxe Locale d'Aménagement à LFA :

Suite à la loi de finance, concernant le taux de réversion de la Taxe Locale d'Aménagement aux EPCI, M. le Maire nous fait part du taux de réversion décidé en Conseil Communautaire à LFA. Celui-ci a été établi à 25% de la taxe perçue par les communes. Par effet mécanique, la commune quant à elle, passe son taux de TA de 3% à 4% afin de compenser la baisse de la recette locale. Après discussion, les membres du conseil municipal, approuvent cette décision.

2 - Délibération pour ouverture d'un poste d'Agent Recenseur :

M. le Maire demande à son conseil de l'autoriser à ouvrir un poste temporaire d'Agent recenseur pour la commune, pour le recensement qui aura lieu, du 19/01/23 au 18/02/23. Le conseil approuve la décision et vote favorablement à la création du poste.

3 - Questions diverses :

Commémoration du 11/11/1918 : Mme ROCHETTE Marie France aura en charge la gerbe de fleurs. La cérémonie se tiendra le 11/11/2022 à 11H.

Projet rénovation de la Madone : Mme MARINO Elisabeth, a contacté l'entreprise TARMAC qui effectuera ces travaux de rénovation. Ceux-ci devront se réaliser entre Mars et Avril 2023 (en fonction de l'attribution des subventions et de l'appel à contribution de la Fondation de France)

Repas et Colis des Séniors : Mme ROCHETTE, nous fait par des inscriptions, pour 2022 : 11 colis seront distribués et 21 inscriptions pour le repas (les élus ne sont pas comptés dans l'effectif).

Médaille des centenaires : Le conseil municipal a décidé d'honorer Mme ADILON Maria qui fêtera ses 100 ans le 5 décembre 2022. Il a été décidé de lui offrir la médaille de 100 ans. M. le Maire et un élu iront lui apporter cette reconnaissance. Ses enfants seront invités pour la remise de sa médaille.

22 h 30. Le maire Clôture la Séance.

Le Maire,
Marc PELARDY

Le secrétaire de séance,
Kamel YAHIAOUI 1^{er} Adjoint

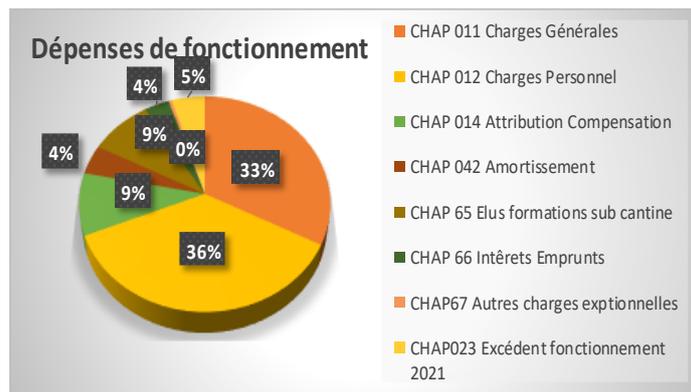


SAS Garage PLACE - FORESTIER
Réparation et entretien
toutes marques
mécanique et carrosserie
Le Bourg
42940 CHATELNEUF

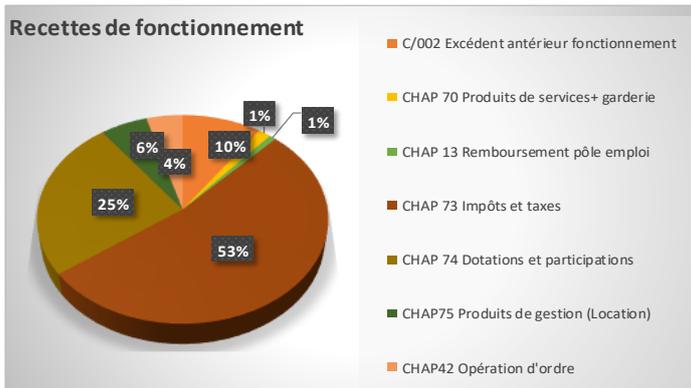
04.77.76.85.17
cit.gge.place@wanadoo.fr
garage-place-forestier.jimdo.com

Budget Principal 2022

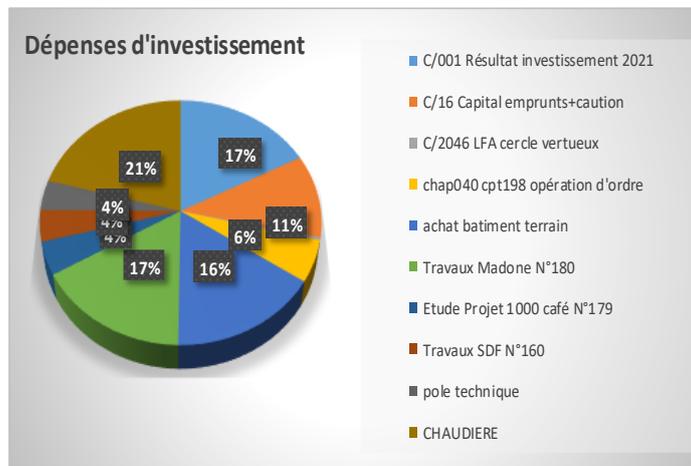
DEPENSES FONCTIONNEMENT	
CHAP 011 Charges Générales	63 200,00 €
CHAP 012 Charges Personnel	70 380,00 €
CHAP 014 Attribution Compensation	18 100,00 €
CHAP 042 Amortissement	8 569,37 €
CHAP 65 Elus formations sub cantine	17 100,00 €
CHAP 66 Intérêts Emprunts	6 800,00 €
CHAP67 Autres charges exptionnelles	900,00 €
CHAP023 Excédent fonctionnement 2021	9 033,69 €
TOTAL	194 083,06 €



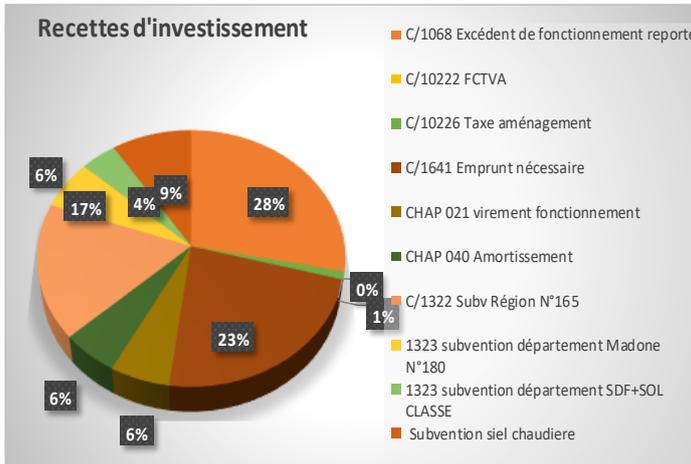
RECETTES FONCTIONNEMENT	
C/002 Excédent antérieur fonctionnement	18 710,68 €
CHAP 70 Produits de services+ garderie	3 000,00 €
CHAP 13 Remboursement pôle emploi	1 600,00 €
CHAP 73 Impôts et taxes	102 700,00 €
CHAP 74 Dotations et participations	48 303,01 €
CHAP75 Produits de gestion (Location)	11 200,00 €
CHAP42 Opération d'ordre	8 569,37 €
TOTAL	194 083,06 €



DEPENSES INVESTISSEMENT	
C/001 Résultat investissement 2021	27 219,02 €
C/16 Capital emprunts+caution	17 300,00 €
C/2046 LFA cercle vertueux	543,00 €
chap040 cpt198 opération d'ordre	8 569,37 €
achat batiment terrain	25 000,00 €
Travaux Madone N°180	25 686,00 €
Etude Projet 1000 café N°179	6 800,00 €
Travaux SDF N°160	6 496,00 €
Pôle technique	6 200,00 €
Chauffage à granules Ecole	32 678,00 €
TOTAL	156 491,39 €



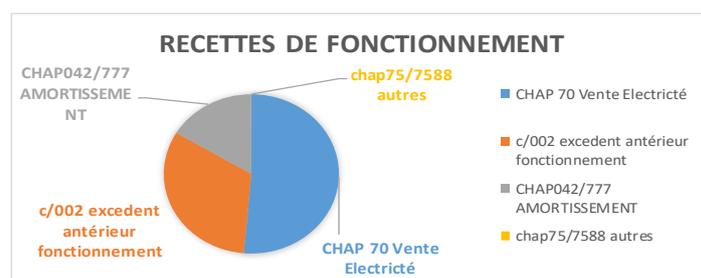
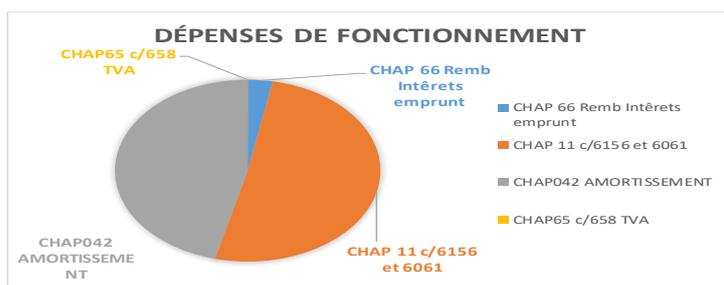
RECETTES INVESTISSEMENT	
C/1068 Excédent de fonctionnement reporté	44 024,02 €
C/10222 FCTVA	- €
C/10226 Taxe aménagement	1 587,00 €
C/1641 Emprunt nécessaire	35 900,31 €
CHAP 021 virement fonctionnement	9 033,70 €
CHAP 040 Amortissement	8 569,37 €
C/1322 Subv Région N°165	26 700,00 €
1323 subvention département Madone N°180	9 777,00 €
1323 subvention département sdf, sol classe	6 500,00 €
Subvention Siel-TE chaudière	14 400,00 €
TOTAL	156 491,40 €



Budget Annexe 2022 : Panneaux Photovoltaïques

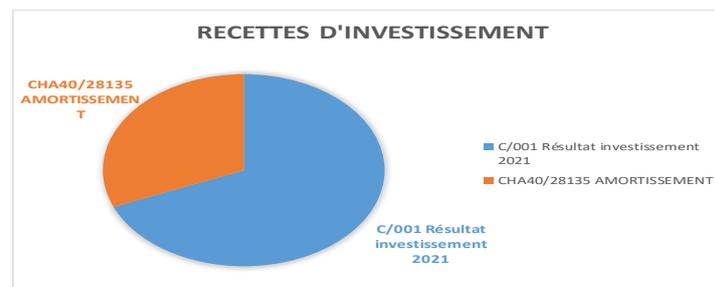
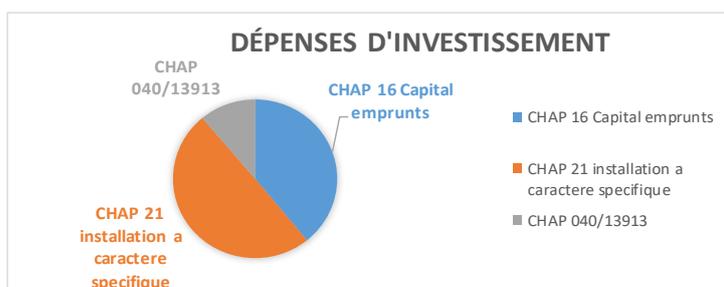
DEPENSES FONCTIONNEMENT	
CHAP 66 Remboursement Intérêts emprunt	130,10 €
CHAP 11 c/6156 et 6061	2 181,14 €
CHAP042 AMORTISSEMENT	1 970,00 €
CHAP65 c/658 TVA	1,00 €
TOTAL	4 282,24 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	
CHAP 70 Vente Electricité	2 200,00 €
c/002 excédent antérieur fonctionnement	1 381,24 €
CHAP042/777 AMORTISSEMENT	700,00 €
chap75/7588 autres	1,00 €
TOTAL	4 282,24 €



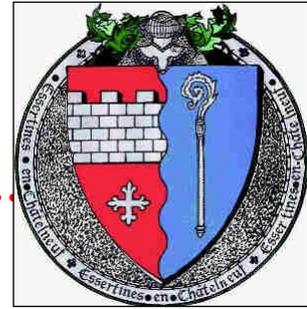
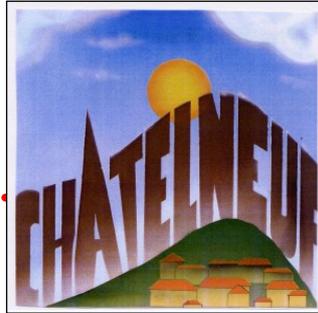
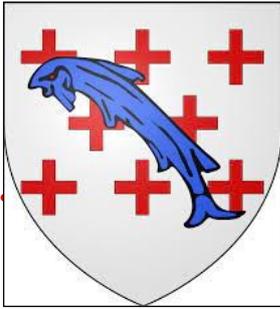
DEPENSES INVESTISSEMENT	
CHAP 16 Capital emprunts	2 467,62 €
CHAP 21 installation a caractère spécifique	3 141,39 €
CHAP 040/13913	700,00 €
TOTAL	6 309,01 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
C/001 Résultat investissement 2021	4 339,01 €
CHA40/28135 AMORTISSEMENT	1 970,00 €
TOTAL	6 309,01 €



Sarl ROBERT & TRUNEL
 Les garçons du bois
 Menuiserie - Charpente
 Ossature bois - Scierie

Le Bourg
 42940 CHATELNEUF



BARD - CHATELNEUF - ESSERTINES en CHATELNEUF

Le Pôle Technique Intercommunal

Cette année 2022, les agents du pôle (Bruno GIBERT et Régis DEFRADE) ont poursuivi leurs nombreuses missions : entretien des voiries, des chemins, des espaces verts, des bâtiments, des stations d'assainissement...

Leur autonomie, leur polyvalence et leur sens de l'initiative sont appréciés par les élus des 3 communes : Bard, Essertines-en-Châtelneuf et Châtelneuf.

Durant l'hiver 2022, les agents se sont aménagé un local sous la salle des fêtes d'Essertines. Cela leur permet de stocker à l'abri le petit matériel, d'avoir un espace de travail intérieur pour les jours d'intempéries, et d'avoir un petit bureau pour les tâches administratives (même s'ils sont pour cela bien aidé par Léo PLANTEROSE, secrétaire d'Essertines -en-Châtelneuf).

Afin de palier à la surcharge de travail en période estivale, un troisième agent, Benjamin WILLIOT, est venu compléter l'équipe 2 jours par semaine, d'avril à septembre. Sa présence a notamment permis d'effectuer des petits travaux qui restaient en attente depuis longtemps (peinture des bouches à incendie).

Cette année, l'investissement en matériel a été plus limité : une débroussailleuse et une lame de coupe pour les gazons sur le microtracteur sont venues compléter la liste du matériel commun. Il est envisagé de remplacer la remorque par une double-essieux en 2023, et de poursuivre l'entretien régulier des machines pour augmenter leur durée de vie.

Afin de limiter l'impact de la hausse des coûts de l'énergie et l'empreinte environnementale, une réflexion est menée pour poursuivre le fauchage raisonné, notamment sur les stations d'assainissement, en collaboration avec Loire Forez Agglomération.

Meilleurs vœux pour 2023 !!!



Franck MONTAILLARD
Travaux forestiers
Abattage - Débardage
Le Bost
42940 CHATELNEUF

04.77.76.88.12
06.08.40.88.97

VOIRIE 2022

- En cette année 2022 aucun travaux de revêtement sur la voirie n'ont été réalisés.
- En effet des travaux importants sont programmés sur la partie basse du bourg (rue de la mairie, rue de l'église et rue de l'ancienne école) dans les prochaines années.
- Pour permettre la réalisation de ceux-ci plusieurs enveloppes annuelles sont nécessaires.

TRAVAUX SUR LES CHEMINS

- Comme les années précédentes l'ensemble des chemins a fait l'objet d'un suivi régulier par nos agents (débroussaillage, fossés, coupes...).
- Le chemin du Mont Semiol (coté Fraisse) a été reformé par l'apport de matériaux récupérés lors d'un terrassement.



TRAVAUX ECOLE

Un changement de chaudière était prévu pour 2022. La conjoncture actuelle engendre du retard dans la livraison du matériel. Les travaux seront donc reportés sur 2023. Il s'agira d'une chaudière à granulés de bois. Montant du devis 32 700€ TTC. Nous avons sollicité le SIEL-TE dans le cadre du programme « Prime Chaleur d'Avenir ». Celui-ci nous a accordé une subvention de 14 400€, ainsi que l'Etat au titre de la DSIL qui nous a attribué quant à lui une subvention d'un montant de 6 808€



Urbanisme

Déclarations préalables 2022 :

Le 05/05/2022	M. GRANDPIERRE Christian	Création d'une ouverture + agrandissement d'un balcon
Le 19/05/2022	M. DUCHEZ Jean Marie	Mise en place de volets roulants solaires
Le 04/07/2022	M. VALEZY Frédéric	Création d'une piscine
Le 30/08/2002	M. COURAGE Thomas Bob	Construction abris de jardin
Le 24/11/2002	M. PELARDY Marc	Extension de toiture terrasse + fermeture sur un côté avec fenêtre
Le 08/12/2022	M. ROBERT Philippe	Installation de panneaux solaires

Demandes de permis de construire 2022 :

Le 08/02/2022	GAEC PELARDY - BAROU	Construction d'un bâtiment agricole
Le 10/02/2022	Commune de Châtelneuf	Transformation d'un local d'activités en point multiservice avec modification extérieure
Le 07/03/2022	M. JAMBIN Nicolas	Extension d'un hangar de stockage agricole
Le 09/03/2022	M. DEFRADE Régis	Création d'un logement en surélévation d'un garage existant
Le 15/03/2022	M. FAURIAT Alexandre	Extension de l'habitation
Le 29/03/2022	Mme PELLEGRIN Pascale	Construction d'une maison individuelle
Le 14/04/2022	M. SOUBRE Marc	Construction d'une maison individuelle
Le 07/07/2022	M. DUPRE Aurélien	Construction d'une maison individuelle
Le 12/07/2022	M. GODARD Sébastien	Construction d'une maison individuelle
Le 02/08/2022	M. BADOIL Gilbert	Construction d'une maison individuelle
Le 17/10/2022	M. GOUTTE Dominique	Construction d'une maison individuelle
Le 17/10/2022	M. GOUTTE Dominique	Construction d'une maison individuelle
Le 01/12/2022	Mme JOANDEL Stéphanie	Construction d'un garage



NOTRE EXPERTISE CYNÉGÉTIQUE AU SERVICE DES ACTEURS ET DE LEURS TERRITOIRES



LA SCIENCE PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA FAUNE SAUVAGE



Vigifaune est une application gratuite qui vous permet de participer à la connaissance des tronçons routiers dangereux pour la faune sauvage. Vous observez un animal victime d'une collision ? En quelques clics, Vigifaune vous permet d'enregistrer vos observations d'animaux et de contribuer à une base de données participative au service de la faune sauvage et de la sécurité routière puis permettre des aménagements en conséquence (création de passages à faune, ...). Votre aide est précieuse pour compléter les informations lors de vos trajets quotidiens ou occasionnels.

SIMPLE ET EFFICACE !

Vigifaune est un bon compagnon de promenade. Il est accessible gratuitement via le site internet www.vigifaune.com ou comme application pour les appareils mobiles, téléchargeable sur Play Store ou App Store.

En moins de 30 secondes, vous pouvez saisir de précieuses informations: ouvrir Vigifaune, cliquer sur le bouton "animaux morts" (logo oiseau couché sur le dos), saisir quelques lettres du nom de l'espèce ou cliquer dans la liste rapide, placer la mire sur l'emplacement de l'animal mort, indiquer la cause de la mortalité (collision), le type d'infrastructure, la fréquence de votre passage sur la voie. Si vous êtes en mesure de le renseigner vous pouvez aussi indiquer si c'est un animal jeune ou adulte, un mâle ou une femelle et ajouter des photos prises avec votre smartphone. (Evidemment, on ne fait pas de saisie sur le smartphone en conduisant !).

Vigifaune permet aussi de saisir vos observations d'animaux sauvages, indices de présence... vous pouvez en abuser sans modération !



408

Utilisateurs ont recensé des données



3768

Données validées depuis 2016

PROPORTION DES COLLISIONS AVEC LA FAUNE SAUVAGE DE 2016 À SEPTEMBRE 2022 DANS LA LOIRE

Petits mammifères

2726

72 %

Grands mammifères

625

17 %

Oiseaux

302

8 %

Autres

115

3 %

Source : Vigifaune - 10/02/2024



LES 3 ESPÈCES LES PLUS RECENSÉES

Lièvre

Chevreuril

Mustélidés (Martre / Fouine)

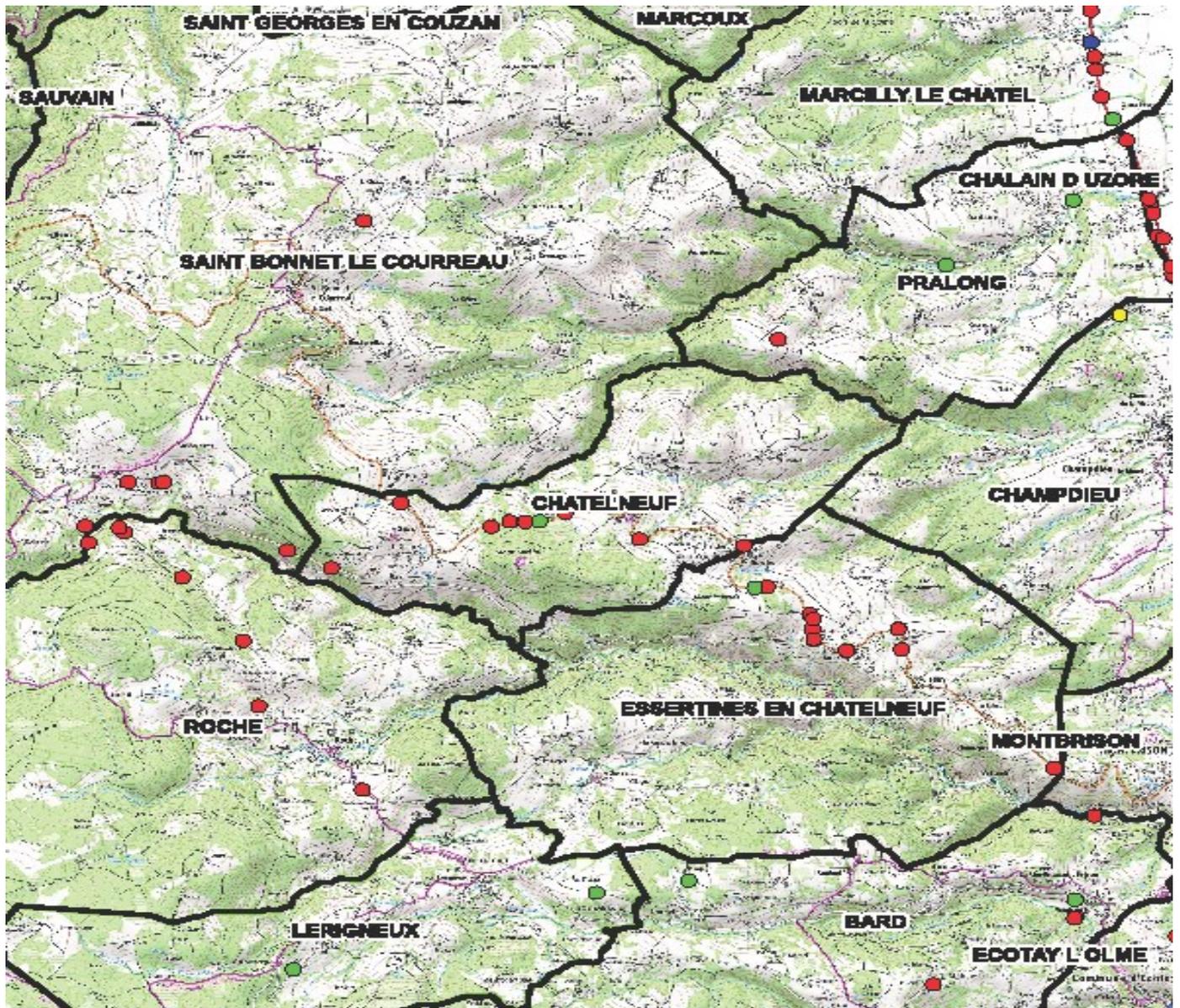


Sarl VALEZY PELARDY
Chauffage-Sanitaire-Zinguerie
Installation - Entretien - Dépannage
Le Bourg
42940 CHATELNEUF

04.77.76.83.45

06.68.10.80.64

sarlvalezypelardy@orange.fr



Collisions de la faune sauvage sur la commune de Châtelneuf (Loire) de 2016 à septembre 2022

Légende

-  Limites communales
- Collisions de la faune sauvage (VigiFaune)
-  Grands mammifères
-  Petits mammifères
-  Oiseaux
-  Autres



0 0,5 1 km




Source FRC Aura - septembre 2022, IGN

MN.Élec



**Neuf et Rénovation
Dépannage 24/7**

42940 CHÂTELNEUF

06 35 28 69 36

Atelier **MIX'ART**

Rémy Marcoux
07 70 34 28 81

Design & Fabrication
Pièces uniques et sur-mesure
mobilier et objets de décoration

suivez moi sur facebook & instagram
@rm_mixart



Association de la Cantine de Châtelneuf

Cette année encore, les 41 élèves de l'école se régalaient grâce à Evelyne Morlevat qui leur mijote de bons petits plats. Nous privilégions autant que possible les produits locaux, en lien avec la loi Egalim : les yaourts viennent de la ferme du Haut Forez, les steaks hachés du GAEC Pélardy-Barou, le fromage de la laiterie de Sauvain, les pommes de terre et carottes de Pierre Yves Massacrier...

Aussi, depuis la rentrée, Evelyne propose un menu végétarien une fois par mois, ce qui, il faut l'avouer, ne remporte pas encore un grand succès auprès des enfants ! Les parents bénévoles continuent de proposer diverses ventes pour maintenir le budget de la cantine qui n'est pas épargné avec l'augmentation du prix des produits alimentaires.

Nous organisons également des manifestations avec le Sou des Ecoles. Ainsi, la buvette du rallye a retrouvé ses habitués en octobre. Et pour 2023, nous avons le projet d'organiser un loto à la place de la marche de printemps. En effet, la marche est une manifestation tributaire de la météo. En 2022, nous avons été contraints de l'annuler pour cause de neige, ce qui représente un grand manque à gagner pour l'association. Nous espérons vous retrouver nombreux lors de ce loto !

Pour finir, nous remercions encore une fois la municipalité et le Département de la Loire pour leur soutien financier. Grâce à ce soutien, aux ventes et manifestations, nous avons pu nous permettre de ne pas augmenter le prix du repas. Les repas à emporter sont toujours d'actualité, n'hésitez pas à vous renseigner ! Pour nous contacter, vous pouvez utiliser notre adresse mail cantinechatelneuf@outlook.fr.

Toute l'équipe de la cantine vous souhaite une Belle et Heureuse Année 2023 !!

Club 3^{ème} Âge

Après deux années perturbées par la pandémie, le club a repris ses bonnes habitudes.

Hormis nos rencontres bimensuelles, nous avons partagé un repas en février et un autre en juillet avant la coupure estivale.

En avril, nous avons eu le plaisir de fêter les 90 ans de Jean Rolland, membre assidu de notre club.

Avec les aînés de St Bonnet-le-Courreau nous avons mis en place deux rencontres annuelles. En mai, nous les avons reçus et en octobre nous avons été accueillis chez eux.

En septembre, nous sommes allés à Notre-Dame de l'Hermitage en faisant du covoiturage. Après le repas, chacun a pu s'occuper à son gré, soit promenades sur le site, soit jeux de cartes ou pétanque. La météo étant favorable, cela fut une agréable journée.

Afin de fêter la fin de l'année, nous nous retrouverons le 13 décembre, dans notre local habituel mis à notre disposition gratuitement par la municipalité, autour d'un repas festif.

« Générations Mouvement » de la Loire, filiale de Groupama fédérant notre club et bien d'autres, organise une « Fête de l'Amitié » annuellement ainsi que des séjours auxquels nous pouvons participer ; en 2022, des membres de notre club sont allés au Cap d'Agde et d'autres dans le Jura. Lorsque nous connaissons les destinations pour 2023, nous en informerons nos adhérents afin qu'ils puissent en profiter...

Cette année a été marquée pour nous, par le décès d'Antonia Breuil. Sa santé s'est déclinée sur les derniers mois, malgré les bons soins prodigués à son domicile et toute l'affection des siens. Elle a dû être placée en EHPAD à St Jean-Soleymieux où elle est décédée. Ses funérailles ont été célébrées le 17 octobre. Son caractère enjoué et sa gentillesse nous manquent déjà.

Nous rappelons que lors de nos après-midis de rencontres, jeux de tarot, coinche, belote, jeux de société, pétanque, marche sont proposés afin de satisfaire les goûts de chacun.

Toutes les personnes intéressées par nos loisirs seront les bienvenues...



[Bon anniversaire Jean !!!](#)



[Notre-Dame de l'Hermitage](#)

Bibliothèque de Châtelneuf

Un grand merci à tous nos lecteurs et plus particulièrement à l'école que nous recevons une fois par mois ainsi que le club du 3^e âge qui participent activement à la vie de notre bibliothèque.

Nous vous rappelons nos horaires d'ouverture :

le mardi et le vendredi de 16h30 à 18h00

Nous sommes joignables par téléphone pendant les permanences au 04/77/76/81/96 ou par mail : bibliothequechatelneuf@orange.fr.

Notre bibliothèque fait partie du réseau Copernic qui regroupe les bibliothèques et ludothèques de l'agglomération Loire Forez. Votre carte de lecteur est gratuite et valable sur l'ensemble du réseau.

Vous pouvez effectuer des réservations sur le site du réseau : https://www.mediatheques.loireforez.fr/index/index/id_profil/1 et venir les retirer lors des permanences.

La médiathèque départementale de la Loire (MDL) est aussi l'un de nos partenaires majeurs, vous pouvez désormais accéder librement à la bibliothèque numérique,

(<https://mediatheque-numerique.loire.fr/>) qui vous propose un accès à de nombreux documents de presse, film, musique, ...

Des nouveautés sont en rayon depuis septembre et un échange de livres à la MDL a été fait en octobre. Ne tardez pas à venir les découvrir.



Toute l'Equipe de bénévoles vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'Année !

Association Loisirs et Cultures du Mont Semiol

Lors de l'assemblée générale du 15 octobre, LCMS a soufflé ses 20 bougies.

Les statuts ont été déposés le 07 octobre 2002 et l'association a été créée sur la base des échanges de savoirs. C'est ainsi que les différents ateliers ont vu le jour : la vannerie, le crochet et tricot, le yoga mais aussi les marches et randonnées. Les rencontres de jeux de société les premiers dimanches d'hiver ont été rapidement mises en place. Ensuite se sont enchaînés de nombreuses sorties découvertes en tout genre, des ateliers de cuisine, décorations, bricolage pour petits et grands, des conférences, sorties cinéma...

Un jardin a aussi été implanté et cultivé jusqu'à l'année dernière.

Les adhérents ont été nombreux dès la première année (plus de 100 personnes en 2003).

Pour informer des activités mises en place, il a fallu créer un petit journal : la feuille de chou qui est toujours distribuée aux adhérents et aux habitants de la commune, principalement sous forme électronique. C'est aussi un bulletin d'information des associations de la commune et de la mairie.

Il se peut que quelques personnes ne la reçoivent pas, soit parce que vous êtes nouveaux habitants ou que vous n'avez pas encore donné votre adresse mail. N'hésitez pas à envoyer un message à feuille de chou : feuilledechou@hotmail.fr

Aujourd'hui, l'association perdure et son succès dépasse les limites de la commune.

En cette année 2022, les activités ont recommencé doucement

avec des sorties découvertes à Moulins et Andrézieux Bouthéon ; des randonnées à Machézal, au Puy de Montoncel, Roche ou encore Lérigneux. Nous avons aussi participé à des sorties spectacles à Saint Bonnet le Château et Saint Romain le Puy. Quant aux différents ateliers de vannerie, yoga et tricot, ils ont repris un rythme normal.

L'équipe de LCMS va continuer de proposer plein d'activités et de loisirs pour 2023 et vous présente ses meilleurs vœux.



SOU DES ÉCOLES

Le Sou des Écoles de Châtelneuf est une association loi 1901 de parents d'élèves. L'ensemble des parents y adhère par versement d'une cotisation.

Le but de l'Association est de récolter des fonds qui sont mis à disposition des enfants et maîtresses pour l'organisation de fêtes (Noël, Carnaval, fête de l'école) ou d'animations (voyages, sorties scolaires...).

L'important pour nous est qu'il y demeure une ambiance sereine, l'envie de réaliser des choses ensemble, de la convivialité et surtout de la bonne humeur !!

Lors de notre dernière Assemblée Générale, le bureau du Sou a été renouvelé en partie.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Présidente : Angéline GUILLOT

Vice-Président : Rémi GUILLOT

Secrétaire : Marion DUCHEZ

Vice-Secrétaire : Sophie COLLANGE

Trésorier : Cindy BADEL

Vice-Trésorière : Pauline YAHIAOUI-REYNAUD

Nous tenons à remercier Nadine TURNEL pour son investissement durant ces années au sein du bureau, ainsi que Pauline YAHIAOUI-REYNAUD qui a souhaité se retirer de la présidence.

Cette année scolaire 2021/2022 a été encore particulière pour le Sou des Écoles, car la météo n'a pas été clémente avec nous et nous a contraint à annuler deux grosses manifestations (la marche et la brocante).

Mais nous avons tout de même pu mener à bien plusieurs manifestations :

La fête de l'école à l'occasion de laquelle les enfants nous ont proposé des jeux dans la cour de l'école (style kermesse), puis un spectacle proposé par la comédienne Maud Terrillon leur a été offert par le sou à la salle des fêtes.

La tenue de la buvette à l'occasion du rallye Montbrisonnais a très bien fonctionné cette année encore.

Grâce à toutes ces manifestations le Sou des Écoles a pu financer :

Les abonnements à des revues pour la petite et grande classe,

Les cadeaux de Noël,

Les cadeaux pour chaque élève partant de l'école en fin d'année scolaire,

La venue d'une apicultrice en classe sur plusieurs séances pour une animation sur le monde des abeilles, l'apiculture, la ruche,

L'initiation à la pêche à l'étang des Champas,

La sortie de fin d'année à la ferme des délices à St Cyr les Vignes.

Cette année, les enfants et leurs parents ont également été invités à défiler au corso de la fourme par les habitants du Bourg, Pré Clos et Chambrelin, qui ont descendu à Montbrison leur char fleuri réalisé pour la fête patronale.

De plus, le Sou propose diverses ventes afin de maintenir son budget, et continuer ainsi à participer financièrement aux différents projets proposés par les institutrices. En cette fin d'année, nous avons reconduit la vente de chocolats Cobiscol et la vente de sapins.

D'autres ventes se feront tout au long de l'année.

Pour ne plus être tributaires de la météo cette année, nous avons décidé d'abandonner la marche au profit d'un loto qui se déroulera le **dimanche 5 mars**, nous reconduirons la brocante le **dimanche 25 juin**.

Cette année, nous financerons un voyage proposé par les maîtresses. Tous les enfants de l'école partiront au mois de mars, pendant 3 jours et 2 nuits, à Bully dans le Roannais pour une classe découverte sur le thème des cultures du monde, et plus particulièrement sur l'Amérique du Sud.

Le Bureau remercie tous les parents qui, suivant leurs disponibilités, aident au bon fonctionnement des manifestations ou apportent de nouvelles idées afin de faire évoluer l'association.

Notre association tient à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous aident au quotidien par leurs dons ou leur participation à nos activités.

Nous remercions également la Municipalité ainsi que le Département pour leur soutien moral et financier.

Notre but est de réaliser ces manifestations dans l'intérêt des enfants fréquentant l'école, pour leur permettre de bénéficier de projets, de sorties, de matériel, etc..., en bref de conditions d'apprentissage confortables et stimulantes.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2023.



Ecole Publique

De la Petite section de maternelle au CM2, l'école compte 41 élèves pour cette année 2022/2023. Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles et aux enfants Célestin, Esmée, Mathéo, Zélie, Constance et Océane.

L'équipe enseignante est composée de :

- Nicole Junier, directrice, pour la classe de CE2/CM1/CM2, avec les CE1 l'après-midi,
- Sophie Collange complétée par Clémence Farissier pour la classe de PS/MS/GS/CP avec les CE1 le matin.

Avec l'aide de Cécile Meunier et Ghislaine Robert qui alternent des temps de classe, de ménage, et de garderie. Elles aident également Evelyne Morlevat pour servir à la cantine.

Cette année, le projet fédérateur pour les deux classes est de proposer aux élèves un parcours culturel et citoyen intitulé « Voyage autour du Monde » : découvrir des cultures, des civilisations, des coutumes, des spécialités culinaires étrangères à travers des livres, des photos, des vidéos, des musiques, des témoignages de parents qui ont voyagé à l'étranger, des ateliers cuisine... Ce projet emmènera les élèves au théâtre, au cinéma et au Musée des Civilisations à Saint Just Saint Rambert.

Une classe « Découverte de l'Amérique du Sud » au centre de séjours scolaires ARVEL à Bully est aussi programmée en mars.

Nous remercions les familles, le Sou des Ecoles et la mairie qui nous accompagnent dans nos projets par leur présence et/ou par le financement des sorties, du matériel etc.

Les élèves parlent de leur école :

EPS
Coopérer
Opération
Lecture
Ecrire

« Dans mon école il y a des bureaux, des tableaux, des trousse, des cahiers, des stylos, des livres, des cartables...Mais aussi des poissons !!!

A l'école on écrit, on apprend, on fait des maths, on lit, on fait de l'anglais, de l'EPS, de la musique, des exposés.

On travaille sur des ordinateurs. Mais aussi on joue, on a des copains !! On fête les anniversaires ! On fait des sorties scolaires ! »

Les élèves, les enseignantes et le personnel de l'école vous souhaitent une très bonne année 2023 !!!





Club Sportif des Hautes Chaumes

Enfin !

La saison dernière a pu aller à son terme après deux saisons inachevées en raison du Covid.

Cette année, nous repartons du bon pied avec deux terrains, qui après quelques travaux, ont été déclarés en conformité avec le règlement de la FFF.

Lors de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu.

A la tête du club, nous avons un binôme de présidents, Annabel Trapeaux-Breuil et Nicolas Berlande.

Pierre Durriss est en charge de la trésorerie, assistée d'Emmanuelle Dupuy.

Le secrétariat est dans les mains de Thibault Marchand.

Jean-Michel Rizand est vice-président sportif et Loïc Chazelle rejoint Annabel et Jérôme Brun dans l'encadrement de l'équipe criterium.

Nous sommes très contents d'avoir pu engager en compétition deux équipes jeunes, des U7 et des U9, soit au total 16 enfants originaires des trois communes sur les quatre qui composent le club. Les entraînements se déroulent le mercredi de 18h à 19h, et sont encadrés par Jérémy Catesson et Guillaume Simon.

Nous tenons à remercier chaleureusement William Charbonnier, notre éducateur diplômé, pour son investissement sans faille auprès des enfants pendant sept ans.

Pour cette saison 2022/2023, trois équipes adultes sont également engagées, les seniors féminines, les seniors masculins et les criterium. **Nos effectifs peuvent encore être renforcés même à mi-saison. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez nous rejoindre.**

Les différents challenges internes au club ont tous été raflés cette fois encore, par les féminines : **Lisa Breuil (meilleur gardien), Anaïs Maison (meilleur buteur) et Emma Robert (meilleur pronostiqueur).**

Messieurs, cette saison, nous voulons vous voir briller !

Le club souhaite organiser sa soirée gauloise annulée en mars 2020, et a retenu la date du

samedi 8 avril 2023.

Un **grand merci** aux municipalités et aux sponsors pour leur indispensable soutien financier et logistique, ainsi qu'aux fidèles supporters qui apportent indéniablement un plus au bord de la touche.

Merci aussi aux habitants pour leur accueil amical lors de la vente de notre calendrier.

Pour conclure, nous vous souhaitons, autant que possible, une bonne et paisible année 2023.



Une partie des membres du bureau

Association des Jeunes de Châtelneuf -AJC-

Fin janvier, nous avons commencé l'année avec notre assemblée générale, celle-ci amenant beaucoup de changement avec 6 sortants et 7 entrants, nous étions ainsi 22 adhérents pour cette nouvelle année.

Le club des jeunes a enfin pu réaliser une année plus normale à la suite des diminutions de restrictions liées au Covid. En ce début 2022, le club des jeunes a ainsi pu réaliser son traditionnel concours de belote, qui s'est déroulé le dimanche 20 février. Avec 44 doublettes réalisées, le nombre de doublettes était moins important que lors des années précédentes, mais nous avons enfin pu de nouveau organiser une manifestation à notre plus grand plaisir !

Avant de commencer à se pencher sur la fête patronale, nous avons réalisé une sortie resto boîte, fin mars, où nous nous sommes rendus au Memphis afin de faire découvrir aux nouveaux entrants la bonne ambiance du club des jeunes...

Ensuite, nous avons commencé à nous pencher sur l'organisation de la fête patronale, après 2 ans sans réellement pouvoir faire une fête digne de ce nom, nous avons enfin pu avec le comité des fêtes organiser une fête sur tout le week-end comme nous l'organisons habituellement. Nous avons donc pu organiser cette fête à 2 associations. Grâce à l'aide de tout le monde, nous avons pu réaliser une belle fête, rassemblant une grande majorité des habitants de Châtelneuf et des alentours ce qui faisait plaisir à voir ! Notre concours de pétanque ayant rassemblé 86 doublettes, plus de 650 repas ayant été vendus sur le week-end, nous pouvons dire que ce fut une réussite.



Les membres de l'Association des Jeunes de Châtelneuf vous souhaitent à tous une bonne fin d'année ainsi qu'une

Bonne et Heureuse Année 2023

COMITE DES FÊTES

Bonjour à tous,

Cette année, le Comité des Fêtes a organisé différentes manifestations.

Nous avons relancé un bal fin mai en plein air, qui a permis de réunir un bon nombre de personnes autour d'un moment festif. Ensuite nous avons réorganisé le concours de pêche, début juin. Le nombre de pêcheurs était moindre par rapport à l'année précédente, mais cependant la joie et la bonne humeur était au rendez-vous.

Enfin, le gros évènement de l'Association :

La fête patronale.

Le défi était de relancer la fête patronale en collaboration avec le club des jeunes.

Ce fut une grande réussite. Nous avons eu beaucoup de monde sur l'ensemble du week-end. Les chars fleuris sont repartis, avec succès, tous les villages ont joué le jeu, ce qui a permis d'avoir un très joli défilé.

L'équipe du comité des fêtes tient à remercier tous les participants des chars fleuris, ainsi que les bénévoles qui donnent un petit coup de main. Nous vous attendons avec impatience l'année prochaine, pour une nouvelle fête patronale.



L'ensemble des membres du Comité des Fêtes se joignent à moi pour vous souhaiter de Bonnes Fêtes de fin d'année.



Rencontre des classes en 2 et en 7

- Après plusieurs années d'absence, la municipalité a mis la salle des fêtes à la disposition des conscrits en 2 et en 7 le samedi 22/10/2022.
- Après la traditionnelle photo, 87 personnes se sont retrouvées autour d'un repas préparé et servi par Émilie et Jean Roch.
- L'ambiance très conviviale a permis de passer une excellente journée.

La municipalité aimerait que chaque année les classards se retrouvent lors d'une journée de fête !!!



Marthe VERNET représentait les 85 ans, Anna, Gaël, Manon et Thaïs, comptaient leurs « 10 printemps ».

Honneur à Maria...!!

Cette année, le 5 Décembre 2022, Madame ADILON Maria, a fêté ses 100 ans ! Elle est donc, notre doyenne du Village !! Pour cela la Municipalité, au nom de tout le village, a décidé, de lui souhaiter un « **Bel et Heureux Anniversaire** » au côté de tous les siens. Monsieur le Maire, accompagné de Marie France ROCHETTE, Conseillère Municipale, lui ont apporté la Médaille des 100 ans accompagné d'un bouquet de fleurs, afin de marquer cet évènement.

Bien sûr, les élèves ainsi que tout le personnel de l'Ecole Publique de Châtelneuf ont voulu, lui envoyer une multitude de messages sous forme de fresque pour partager ce moment !



Location salle d'animation

Tarif pour résidents de la commune :

- Location week-end : 265€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 165€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.

Tarif pour résidents hors commune :

- Location week-end : 310€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 210€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.

Caution de 1000€ et attestation d'assurance risques locatifs obligatoire au nom de l'organisateur, et du signataire du contrat de location.

Important ! Pour les Associations, la gratuité de la salle concerne uniquement la partie « location ». Chaque association dispose de deux gratuités par an. Cependant il restera toujours à **charge** la partie tarifaire du « ménage ». Pour 2023 le tarif de la prestation ménage sera de 110 euros (**Délibération n° 23-2022 du Conseil Municipal du 18/07/2022**). Pour toute utilisation de la salle d'animation, pour des raisons d'assurance mais aussi juridiques, l'organisateur associatif ou privé est dans l'obligation de venir signer un contrat de location. N'hésitez pas à prendre contact auprès de votre mairie pour de plus amples informations.

Médecins :

Dr. MAURIN Joseph
Dr. DELACOUR Julie
Dr MARCOUX Audrey
Dr RODRIGUEZ Fanny
Tel : 04 69 34 16 04
RDV : www.docavenue.com

Ostéopathe : GARNIER Tiphaine

Adresse : 267 impasse Sainte Marie
42940 Saint Bonnet le Courreau
Tel : 07 78 78 19 73
RDV : www.doctolib.fr

Cabinet Infirmières

Adresse : Chemin des Ecoliers
«Malleray»
42600 Essertines - en - Châtelneuf
Tel : 04 77 58 49 16

NUMEROS D'URGENCE

URGENCE : 15 ou 112

GENDARMERIE : 17

POMPIERS: 18

NOUS CONTACTER

Mairie de CHATELNEUF
135 rue de l'Eglise
42940 CHATELNEUF

Tel : 04 77 76 84 29
Mail : mairie.chatelneuf@orange.fr



Assistante de gestion
Secrétariat administratif et commercial
Cindy BADEL
0608103099
cbse.sa@hotmail.com

Sommaire

<i>Le Mot du Maire</i>	<i>Page 2</i>
<i>Syndicat de la Fourme de Montbrison</i>	<i>Page 3</i>
<i>Le Département</i>	<i>Page 4</i>
<i>Loire Forez Agglomération</i>	<i>Page 5</i>
<i>Comptes Rendus des Conseils Municipaux</i>	<i>Pages 6/15</i>
<i>Les Budgets</i>	<i>Pages 16/17</i>
<i>Pôle Technique</i>	<i>Page 18</i>
<i>Travaux et Urbanisme</i>	<i>Page 19</i>
<i>La Chasse</i>	<i>Pages 20/21</i>
<i>La Cantine Scolaire</i>	<i>Page 22</i>
<i>Club du 3ème Age</i>	<i>Page 22</i>
<i>La Bibliothèque</i>	<i>Page 23</i>
<i>Loisirs Culture du Mont Semiol</i>	<i>Page 23</i>
<i>Le Sou des Ecoles</i>	<i>Pages 24/25</i>
<i>L'Ecole Publique</i>	<i>Page 26</i>
<i>Le Club Sportif des Hautes Chaumes</i>	<i>Page 27</i>
<i>Association des Jeunes de Châtelneuf</i>	<i>Page 28</i>
<i>Le Comité des Fêtes</i>	<i>Page 28</i>
<i>Etat-civil</i>	<i>Page 29</i>
<i>Informations pratiques</i>	<i>Page 30</i>



Bonnes fêtes de fin d'année à Toutes et Tous !!

Monsieur Le Maire ainsi que le Conseil Municipal, vous convient à leurs vœux 2023.

La Cérémonie se déroulera le Dimanche 15 Janvier 2023 à 11 h dans notre salle d'animation